AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0778
FR0000121568-FS0309

14 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mai 2014, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mai 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir à cette date 1 936 475 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,80% du capital et 5,22% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 377 923 actions représentant 37 132 611 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.